

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	25 (1953)
<b>Heft:</b>	5: Numéro spécial édité à l'Occasion de l'assemblée générale de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, Genève, 6-7 juin 1953
<b>Vorwort:</b>	Numéro spécial édité à l'Occasion de l'assemblée générale de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, Genève, 6-7 juin 1953
<b>Autor:</b>	Chénier, André

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# habitation

## ÉDITION

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, rue de Bourg 28, Lausanne.

## COMITÉ DE PATRONAGE

LAUSANNE

Fr. Gilliard, architecte;  
M. A. Stalder, secrétaire du Cartel romand d'hygiène sociale et morale;  
Virieux, architecte cantonal.

## GENÈVE

E. Fatio, architecte;  
A. Guyonnet, architecte;  
Dr A. Montandon;  
E. Martin, architecte.

## NEUCHATEL

F. Decker, architecte.

## RÉDACTION

Pierre Jacquet, architecte.

Secrétariat de rédaction:  
8, rue Gautier, Genève. Tél. 294 05.

## COMITÉ DE RÉDACTION

Président : M. A. Maret.

Membres : MM. G. Borel, F. Gilliard,  
A. Hœchel, A. Jaquet,  
J.-P. Vouga.

## ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Avenue de Tivoli 2, Lausanne.  
Chèques post. II. 6622. Tél. (021) 22 60 43

### Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent « Habitation »

U. S. A. L. Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement;  
F. A. S. Section romande de la Fédération des architectes suisses;  
S. C. H. Société coopérative d'habitation, Lausanne;  
S. C. H. Société coopérative d'habitation, Genève;  
S. A. L. Société pour l'amélioration du logement, Genève;  
S. D. T. Société des dessinateurs et des techniciens du canton de Vaud, Lausanne;  
FAMILIA, Société coopérative d'habitation;  
SYNTEC, Syndicat général des employés techniques, Genève;  
F. O. M. H. A. B. Coopérative d'habitation Genève.

## ABONNEMENT

Suisse : Fr. 6.— par an. Etranger : Fr. 8.60  
Prix de ce numéro spécial (Suisse) : Fr. 1.20  
Chèques postaux II. 6622

## NUMÉRO SPÉCIAL ÉDITÉ A L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

*Genève, 6-7 juin 1953*

« N'est-ce pas une certaine raison générale, une certaine sagesse pratique, à peu près également dépar- tie entre tous les citoyens, et toujours d'accord et de niveau avec les institutions publiques, par laquelle chaque citoyen connaît bien ce qui lui appartient, et, par conséquent, ce qui appartient aux autres ; par laquelle chaque citoyen connaît bien ce qui est dû à la société entière, et s'y prête de tout son pouvoir ; par laquelle chaque citoyen respecte sa propre personne dans autrui, et ses droits dans ceux d'autrui ? Et quand la société dure depuis assez longtemps pour que tout cela soit dans tous une habitude innée, certes alors un pays a le meilleur esprit public qu'il puisse avoir. »

*André Chénier.*

Bienvenue aux délégués de l'Union suisse pour l'amélioration du logement . . . . .	13
Quelques aménagements caractéristiques de la ville de Genève . . . . .	14
L'habitation à Genève . . . . .	16
Le développement de Genève . . . . .	17
Le Coin de Terre . . . . .	27
Une grande réalisation genevoise . . . . .	30
Société coopérative d'habitation F.O.M.H.A.B. . . . .	30
Société coopérative d'habitation . . . . .	31
Société coopérative d'habitation « L'Avenir » . . . . .	31